



Pratiques Professionnelles :

Le Psychologue du travail et le Psychologue clinicien, quelles différences ?

Articlé rédigé le : 06/02/23

Le Psychologue du travail accompagne les organisations et les agents dans leurs collaborations qui peuvent parfois être compliquées et leur propose des moyens pour mieux vivre et travailler ensemble. Il prend en compte les impacts psychologiques du travail et peut intervenir au niveau organisationnel, collectif et/ou individuel. Il traite des questions de santé au travail, de sens du travail, bien-être et de qualité de vie au travail, ce que l'on nomme plus généralement, les risques psychosociaux (RPS) ou encore la souffrance pathogène au travail. Plus précisément, son domaine est celui de l'analyse et de l'action dans le champ de la prévention pour permettre aux institutions de développer une qualité du travail favorable à la santé et au bien-être des professionnels. L'originalité de la posture du Psychologue du travail est d'appréhender ceux qui travaillent non pas comme des patients à soigner, mais comme des professionnels en capacité d'agir sur la qualité de leur travail et du développement de leur métier. En fonction des besoins identifiés le Psychologue du travail peut orienter un agent vers d'autres professionnels de santé (médecin, psychologue clinicien...).

Le Psychologue clinicien accompagne les patients qui souffrent de troubles psychiques et moraux. Il leur apporte une solution adaptée par des actions de préventives et curatives. Il analyse et évalue l'état psychologique des patients en souffrances morales (difficultés d'adaptation, relationnelles, mal-être...).

Depuis le 5 avril 2022, le dispositif « **MonParcoursPsy** » permet aux patients de plus de 3 ans de bénéficier de 8 séances d'accompagnement psychologique par an sur adressage d'un médecin (généraliste, gynécologue, médecin scolaire...). Ces séances sont remboursées par l'Assurance Maladie et votre mutuelle ou complémentaire santé.

Pourquoi consulter ?

Vous avez du mal à dormir ? Vous vous sentez dépassé ? Vous avez des difficultés à échanger avec votre entourage ? Vous avez besoin d'une personne à qui parler, sans jugement.

Pour en savoir plus : MonParcoursPsy : Le dispositif de remboursement des séances chez le psychologue | Ministère de la Santé (sante.gouv.fr)

Bibliographie :

Métier Psychologue clinicien : Missions, formations et salaire. (s. d.). Studyrama.com.

MonParcoursPsy : Le dispositif de remboursement des séances chez le psychologue | Ministère de la Santé

RNCP34937—Psychologue du travail. (s. d.). France compétences.